

Notice de présentation

Télédéclaration de la demande d'un apport de trésorerie 2017 (ATR)



Septembre 2017

Introduction

Avant de commencer à remplir votre demande d'apport de trésorerie 2017 (ATR), prenez connaissance des modalités de déclaration en lisant la documentation disponible dans l'onglet « FORMULAIRES ET NOTICES 2017 » de telepac. Vous pouvez aussi contacter la DDT(M)/DAAF de votre département.

A savoir avant de commencer

→ Le service de télédéclaration pour demander un apport de trésorerie 2017 est disponible si vous avez déjà déposé sur telepac votre dossier PAC 2017.

Remarque : si vous avez changé de n° pacage entre la télédéclaration du dossier PAC 2017 et aujourd'hui, pour télédéclarer votre demande d'un apport de trésorerie 2017 vous devez utiliser le même n° pacage que celui utilisé lors de la télédéclaration du dossier PAC 2017 et non pas votre nouveau numéro.

- Votre demande d'un apport en trésorerie 2017 doit être signée électroniquement au plus tard le 15 octobre 2017. Toutefois, si vous souhaitez être assuré de bénéficier du versement de l'ATR entre le 16 et le 20 octobre 2017, vous devez avoir signé votre demande sur telepac au plus tard le 20 septembre.
- ➔ La demande d'un apport en trésorerie 2017 n'est possible que si vous avez précédemment demandé à bénéficier d'une ou plusieurs des aides PAC ci-dessous pour la campagne 2017 :
 - les aides relevant du dossier PAC suivantes : droits à paiement de base, paiement redistributif, paiement vert, paiement JA, ICHN, MAEC, aides Bio, MAE,
 - les aides couplées animales suivantes : aides aux bovins allaitants, aides aux bovins laitiers.

Si vous n'avez pas déposé de demande pour l'une de ces aides, vous ne pouvez pas bénéficier de l'apport de trésorerie 2017.

La télédéclaration de votre demande d'un apport de trésorerie 2017

Une fois que vous vous êtes connecté à telepac, vous entrez dans la télédéclaration de votre demande d'un apport de trésorerie en cliquant sur « **Apport trésorerie 2017** » dans le menu « Téléprocédures » situé sur la partie gauche de l'écran d'accueil telepac.

La page qui s'affiche alors est la **page d'accueil**. Il est important de la **lire attentivement avant de commencer la télédéclaration**, elle récapitule les informations essentielles pour mener à bien votre demande d'un apport de trésorerie.

Vous commencez votre télédéclaration en cliquant sur bouton « ACCÉDER À LA TÉLÉDÉCLARATION » situé en bas à droite de la page d'accueil. La télédéclaration se déroule en étapes successives qui sont décrites ci-après. Vous passez d'étape en étape en cliquant sur le bouton « PASSER À L'ÉCRAN SUIVANT » en bas à droite des écrans. En même temps qu'il vous fait passer à l'étape suivante, ce bouton enregistre les données que vous avez saisies.

ATTENTION – Vous devez aller jusqu'à la dernière étape de la télédéclaration, c'est-à-dire la signature électronique, pour déposer votre demande d'un apport de trésorerie 2017. Tant que vous n'avez pas franchi cette dernière étape, votre demande n'est pas prise en compte par l'administration.

1. Vérifier vos données d'identification

Lorsque vous avez cliqué sur « ACCÉDER À LA TÉLÉDÉCLARATION », vous arrivez dans l'écran « IDENTIFICATION DU DEMANDEUR » qui récapitule les données de votre exploitation connues de votre DDT(M)/DAAF : vos données d'identification, la forme juridique de votre exploitation, vos coordonnées.

Il est important de bien vérifier vos données d'exploitation (adresse, liste des associés, etc.). Elles doivent être exactes, complètes et à jour.

Si votre exploitation est constituée sous forme sociétaire (GAEC, SCEA, etc.), vérifiez attentivement la conformité du statut juridique enregistré dans telepac, ainsi que la composition des associés de votre société. La liste des associés, leurs responsabilités dans la société, ainsi que le nombre de parts sociales de chaque associé pour les GAEC, doivent être à jour.

Si ce n'est pas le cas, vous devrez actualiser ou compléter vos données d'exploitation en utilisant la téléprocédure de mise à jour des données d'exploitation qui est ouverte toute l'année dans telepac. Pour accéder à cette téléprocédure, sélectionnez « **Données de l'exploitation** » dans le menu « **Téléprocédures** » situé sur la partie gauche de l'écran d'accueil telepac.

Si vous constatez que vos données d'exploitation ne sont pas correctes, orientez-vous vers la téléprocédure « Données de l'exploitation » de telepac pour les mettre à jour. Une fois celles-ci actualisées, revenez à la téléprocédure « Apport trésorerie 2017 » pour reprendre votre télédéclaration de demande d'un apport de trésorerie 2017.

Remarque : dans le cas où votre exploitation est un GAEC, vous devez éditer le document d'autorisation de signature électronique, accessible sur telepac à partir de l'onglet « FORMULAIRES ET NOTICES 2017 ». Ce document concerne tous les associés du GAEC et permet de formaliser leur accord pour le dépôt de la demande. Il n'est pas nécessaire de le transmettre à la DDT(M)/DAAF.

2. Déposer votre demande d'un apport de trésorerie

Le dépôt de votre demande d'un apport de trésorerie 2017 se réalise en une ou deux étapes, selon votre situation. Telepac détecte automatiquement la situation dans laquelle vous vous trouvez.

- Si vous avez déjà télédéclaré une demande d'aide PAC en 2016 en utilisant le même n° pacage qu'aujourd'hui :
 - → le dépôt de votre demande d'un apport de trésorerie consiste uniquement à signer électroniquement votre demande. Vous pouvez directement lire le paragraphe « 2.2. La signature électronique de votre demande ».

- Si vous êtes nouveau déclarant en 2017, ou si vous avez déposé vos demandes 2016 sous format papier (DOM uniquement), ou bien encore si vous avez télédéclaré vos demandes d'aides en 2016 en utilisant un autre n° pacage que celui utilisé en 2017 (en cas de changement de forme juridique notamment) :
 - → avant de déposer votre demande, vous devez apporter des précisions sur votre exploitation. Le paragraphe 2.1 ci-dessous décrit cette étape préalable.

2.1. Si vous êtes nouveau déclarant en 2017, ou si vous avez déposé vos aides 2016 à l'aide de formulaires papier (DOM uniquement), ou encore si vous avez changé de n° pacage entre 2016 et 2017

L'écran ci-dessous vous est présenté seulement si vous êtes dans l'une des 3 situations suivantes :

- Vous êtes nouveau déclarant en 2017, c'est-à-dire que vous n'avez pas demandé d'aide PAC pour la campagne 2016 (cas A);
- Vous avez demandé des aides PAC en 2016 en utilisant le même n° pacage, mais vous avez déposé vos demandes uniquement sous format papier (cas B);
- Votre exploitation est issue d'une subrogation ayant eu lieu entre le 15 juin 2016 et le 31 mai 2017, c'est-à-dire que vous avez déposé des demandes d'aide PAC en 2016 mais sous un autre (ou plusieurs autres) n° pacage (cas C).

Assistance au 0 800 221 371 (appel gratuit depuis un fixe) du lundi au vendredi (sauf jours fériés) de 8h à 17h (heures de métropole).	► Déconnexion				
N" PACAGE :	Nº SIRET :				
DEMANDE D'UN APPORT DE TRÉSORERIE 2017					
Vous vous apprêtez à déposer une demande d'apport de trésorerie pour la campagne 2017.					
Avez-vous déposé une demande d'aide PAC avec le même numéro pacage au titre de la campagne 2016 (*) O Oui 💿 Non	[1]				
	-				
Votre exploitation est-elle la résultante unique d'une subrogation pour la campagne 2017 (*) . O Non	[2]				
Subrogation : changement de forme juridique ou de dénomination, fusion d'exploitations avec création d'une nouvelle exploitation, héritag	e ou donation				
Indiquez le numéro de pacage et la dénomination des exploitations sources de la subrogation	[3]				
Numéro Pacage Dénomination					
	J				
Une reponse est obligatoire pour chaque champ marqué avec (*)					
ENREGISTRER / PASSER À L'ÉCRAN SUIVANT					

<u>Cas A</u>

Vous êtes nouveau déclarant en 2017, c'est-à-dire que vous n'avez pas demandé d'aide PAC en 2016, sous quelque identifiant (n° pacage) que ce soit. Votre apport de trésorerie 2017 sera calculé dans ce cas sur une base forfaitaire.

- → Répondez « Non » à la question « Avez-vous déposé une demande d'aide PAC avec le même numéro pacage au titre de la campagne 2016 » [1].
- → Répondez « Non » également à la question « Votre exploitation est-elle la résultante unique d'une subrogation pour la campagne 2017 » [2].
- → Cliquez sur « Enregistrer/Passer à l'écran suivant ».

Cas B (DOM uniquement)

Vous êtes télédéclarant en 2017, vous aviez déjà demandé, en utilisant le même n° pacage, des aides PAC en 2016. Cependant vous aviez déposé vos demandes à l'aide de formulaires papier (vous n'aviez pas utilisé telepac). Votre apport de trésorerie 2017 tiendra compte de vos aides PAC 2016 déposées au format papier.

- → Répondez « Oui » à la question « Avez-vous déposé une demande d'aide PAC avec le même numéro pacage au titre de la campagne 2016 » [1].
- → Cliquez sur « Enregistrer/Passer à l'écran suivant ».

<u>Cas C</u>

Vous avez changé de n° pacage entre 2016 et 2017 car votre exploitation est la résultante unique d'une subrogation ayant eu lieu entre le 15 juin 2016 et le 31 mai 2017 (un changement de forme juridique ou de contrôle de la société, une fusion d'exploitations avec création d'une nouvelle exploitation, un héritage ou une donation). Dans ce cas votre apport de trésorerie tiendra compte des aides PAC 2016 versées à l'exploitation, ou aux exploitations, à l'origine de la subrogation.

- → Répondez « Non » à la question « Avez-vous déposé une demande d'aide PAC avec le même numéro pacage au titre de la campagne 2016 » [1].
- → Répondez « Oui » à la question « Votre exploitation est-elle la résultante unique d'une subrogation pour la campagne 2017 » [2].
- → Précisez dans le tableau [3] le ou les n° pacage des exploitations à l'origine de la subrogation. Vous pouvez indiquer jusqu'à 3 exploitations. Renseignez pour chacune leur dénomination.
- → Cliquez sur « Enregistrer/Passer à l'écran suivant ».

Remarque : si votre exploitation ne rentre pas dans les cas de subrogation décrits ci-dessus (en particulier, si votre exploitation est issue d'une scission en plusieurs exploitations intervenue entre 2016 et 2017), alors vous êtes considéré comme un nouveau déclarant 2017 relevant du cas A décrit précédemment.

2.2. La signature électronique de votre demande

Cette étape de la télédéclaration consiste à valider votre demande d'un apport de trésorerie 2017 par le dépôt du dossier avec signature électronique. Tant que cette étape n'est pas achevée, votre demande d'apport de trésorerie 2017 n'est pas signée et elle n'est pas prise en compte par la DDT(M)/DDAF.

Un écran de synthèse comme ci-après récapitule les données que vous venez de déclarer pour votre demande d'apport de trésorerie 2017.

	Assistance au 0 800 221 371 (appel grafuit depuis un fixe) du lundi au vendredi (sauf Jours ferités) de 8h à 17h (heures de métropole). Décomm				
(Surd - Egal)					
REFERENCES					
Identif	ication Demande apport Dépôt dossier				
N° PAC	trésorené Dédaration en d				
CONF	IRMATION DE DÉPÔT DE VOTRE DEMANDE D'UN APPORT DE TRÉSORERIE 2017				
🕕 At	tention, vous n'avez pas encore déposé votre dossier; à ce stade il n'est pas encore pris en compte				
Vous v	ous apprêtez à déposer une demande d'apport de trésorerie au nom de XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX				
ATTES	TATIONS - ENGAGEMENTS				
Je suis informé que l'aide correspondant à la prise en charge par l'État des intérêts de l'apport de trésorerie relève du régime « de minimis », conformément au règlement (UE) n° 1408/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis dans le secteur de l'agriculture, publié au Journal officiel de l'Union européenne L. 352 du 24 décembre 2013.					
• J'ai trés	pris connaissance dans la notice explicative de la présente demande des éléments me permettant de déterminer le montant indicatif de l'aide de minimis correspondant aux intérêts de l'apport prerie.				
J'atteste respecter les conditions d'octroi des aides de minimis, notamment ne pas avoir reçu ni demandé, au cours de l'exercice fiscal en cours et des deux exercices fiscaux précédents, des ai dont le total, additionné au montant de l'aide de minimis correspondant aux intérêts du présent apport de trésorerie, dépasserait les plafonds prévus par la réglementation européenne (rappelé notice explicative), en particulier le plafond de 15 000 € pour les aides de minimis « agricole ».					
• Je r de l	m'engage à conserver ou fournir tout document permettant de vérifier l'exactitude de la présente déclaration, demandé par l'autorité compétente, pendant 10 exercices fiscaux à compter du verse /aide demandée dans la présente demande.				
• Je o	certifie que les renseignements figurant dans la présente demande sont sincères et véritables.				
• J'at	teste avoir pris connaissance de la notice explicative de la présente demande.				
SIGNA	ITURE ELECTRONIQUE				
s	Souhaitez-vous recevoir votre accusé de réception par mail ? (*) O Oui O Non				
	sur l'adresse de messagerie électronique de votre exploitation				
	G sur une autre adresse de messagerie électronique				
	Adresse de messagerie électronique :				
	Confirmation de l'adresse de messagerie :				
Une ré	iponse est obligatoire pour chaque champ marqué avec (*)				
	 LOCOTO LO ENDANCIÓN DE ANOLOGICA DE A ENCONTROL E ANOLOGICA DE ANOLOGICA ENCONTROL E ANOLOGICA DE ANOLOGICA ENCONTROL E ANOLOGICA DE ANOLOGICA ENCONTROL E ANOLOGICA DE ANOLOGICA ENCONTROL E ANOLOGICA DE ANOLOGICA ENCONTROL E ANOLOGICA DE ANOLOGICA ENCONTROL E ANOLOGICA DE ANOLOGICA ENCONTROL E ANOLOGICA DE ANOLOGICA ENCONTROL E ANOLOGICA DE ANOLOGICA ENCONTROL ANOLOGICA DE ANOLOGICA DE ENCONTROL DE ANOLOGICA DE ANOLOG				

Vérifiez soigneusement la synthèse de votre déclaration, reprise dans la partie [1]. Si vous êtes passé par l'étape préalable où vous deviez apporter des précisions sur votre exploitation, vous pouvez revenir à cette étape en cliquant sur l'onglet « Demande apport trésorerie » en haut de l'écran.

L'écran de synthèse récapitule également dans la partie [2] les engagements que vous prenez en signant votre télédéclaration de demande d'apport de trésorerie 2017. Prenez connaissance de vos engagements.

La dernière partie [3] de l'écran vous permet de terminer votre télédéclaration en signant la demande et en la déposant. Vous avez la possibilité (mais ce n'est pas obligatoire) de renseigner une adresse de messagerie électronique pour recevoir un message d'accusé de réception de votre demande.

Si tous les éléments présentés vous conviennent, cliquez sur « ACCEPTER LES ENGAGEMENTS ET SIGNER ÉLECTRONIQUEMENT LE DOSSIER » en bas à droite de l'écran.

Lorsque vous avez signé votre demande, l'écran récapitulatif du dépôt de votre demande s'affiche. Il confirme l'enregistrement de la déclaration et vous permet de consulter et d'éditer deux documents :

- l'accusé de réception de votre déclaration. Si vous avez renseigné votre adresse de messagerie électronique, cet accusé de réception sera également joint au message électronique confirmant votre dépôt.
- le formulaire de demande d'apport de trésorerie 2017, au format Cerfa, renseigné avec les données que vous avez télédéclarées.

3. Télécharger l'accusé de réception et le formulaire cerfa

Une fois que vous avez signé électroniquement le dépôt de votre demande d'apport de trésorerie 2017 vous avez la possibilité, à tout moment, de retrouver sur telepac votre télédéclaration ainsi que l'accusé de réception et le formulaire cerfa de votre demande d'un apport de trésorerie.

Connectez-vous à telepac et entrez à nouveau dans la téléprocédure « **Apport trésorerie 2017** ». Cliquez sur le bouton « ACCÉDER À LA TÉLÉDÉCLARATION » en bas à droite de la page d'accueil.

L'écran « DÉPÔT DU DOSSIER – RÉCAPITULATIF » s'affiche et il vous permet de télécharger ou d'imprimer :

- l'accusé de réception de votre télédéclaration, qui confirme le jour et l'heure de votre dépôt ;
- votre formulaire de demande d'apport de trésorerie 2017, au format cerfa, renseigné par les données de votre télédéclaration.

Assistance au 0 800 221 371 (appel gratuit depuis un fixe) du lundi au vendredi (sauf jours fériés) de 8h à 17h (heures de métropole).					
ACCUEIL DECLARATION F	ORMULAIRES ET NOTICES				
Identification Demande apport Dépôt dossier trésorerie					
Nº PACAGE :		N° SIRET :	Signé		
DÉPOT DU DOSSIER - RÉCAPITULATIF					
Vous avez procédé à une signature électronique sécurisée le jeudi 17 août 2017 pour votre dossier (XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX					
Un accusé de réception certifié vous est transmis à l'adresse de messagerie électronique que vous avez indiquée.					
Télécharger ou imprimer l'accusé de réception de votre télédéclaration.					
Pour imprimer vos documents :					
Télécharger ou imprimer votre demande d'un apport de trésorerie.					